

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 1

*Objet : Information
décisions*

Date de convocation :

11 mars 2022

Date d'affichage :

11 mars 2022

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 17 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre ANGLAS

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

DECISION 2021

- De fixer les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2022 (voir détail sur la décision jointe).
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de Tarn et Garonne pour l'opération de dératification engagée pour l'exercice 2021. Coût de l'opération : 835.87 € ttc, prestation effectuée par l'entreprise SAPAIN de Toulouse.
- De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur LARROQUE Ghislain pour la location d'un appartement, situé rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1^{er} janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer mensuel de 300 €.
- D'attribuer à l'entreprise SARL AB LOC BTP des travaux de voirie, d'assainissement et du réseau pluvial pour le chemin rural de Talou à Saint-Maurice pour :

- le réseau pluvial : 10 220 €ht,
- l'assainissement : 4680 €ht.

- De mandater le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne pour la réalisation des projets d'éclairage public :
 - « Eclairage public lié à la dissimulation rue Léon Cladel » dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 14 900 €ttc. (frais de maîtrise d'œuvre inclus),
 - « Eclairage public lié au renforcement P30 Eglise » dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 30 900 €ttc. (frais de maîtrise d'œuvre inclus).
- De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur HEBRARD Sébastien pour la location d'une partie d'un terrain municipal situé au bout du chemin de Farguinel et contiguë à son terrain d'habitation. Ce terrain estimé à environ 40m² à vocation de jardin. Le bail prend effet le 1^{er} janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022. Il sera reconduit tacitement pour une durée maximale de 12 ans sauf décision contraire de l'un des deux parties. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer annuel de 100 €.
- Modifications de la régie. Cette régie annule et remplace à compter du 1^{er} janvier 2022 la décision portant institution d'une régie de recettes en date du 24 septembre 2012. Est créé également une sous régie de la vallée de loisirs (office de tourisme)

DECISION 2022

Numéro 1

- D'attribuer la mission d'étude de programmation pour la rénovation-restructuration de la piscine municipale, de l'espace de restauration et de la zone de loisirs au bureau d'études ADOC pour un montant de 22 525 €ht.

Numéro 2

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude, sans aucune indemnité, avec le Syndicat départemental d'Energie pour la parcelle CE 598.

Numéro 3

- De solliciter les subventions suivantes pour les travaux de la phase 3 de la mairie de Lafrançaise :

Dépenses prévisionnelles

Rénovation de la mairie, 1^{er} étage, ancien logement – phase 3

Montant des travaux : 76 977 €ht

Financement sollicité

- Subvention Etat : 36 949 €
- Subvention Région : 10 007 €
- Subvention Conseil Départemental : 10 007 €
- Commune de Lafrançaise : 20 014 €

Soit un total : 76 977 €ht

Numéro 4

- De solliciter une subvention Etat pour l'étude de faisabilité pour candidater à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Fabrique à projet Habitat inclusif »

Dépenses prévisionnelles

Etude de faisabilité : *diagnostic territorial, étude de marché, arbitrage stratégique, entretien enquête terrain, proposition stratégique : programmation, juridique et économique et restitution finale* par l'Association Bien Commun – 9 945 €ht
Mission de diagnostic et de faisabilité architecturale – 5 000 €ht

Montant des travaux : 14 945 €ht

Financement sollicité

- Subvention Etat : 11 956 €
- Commune de Lafrançaise : 2 989 €

Soit un total : 14 945 €ht

Numéro 5

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partage d'un local de stockage au rez-de-chaussée de l'école primaire Jean Baylet à Lunel aux bénéfices des associations locales : le Comité des fêtes, la Pétanque Luneloise et la Sauvegarde de patrimoine de Lunel. Cette occupation est à titre gratuit.

Numéro 6

- D'attribuer à l'entreprise PSO la rénovation des gardes corps métalliques « du point de vue » pour un montant de 17 105,95 €ht

Numéro 7

- D'attribuer à l'entreprise VOINOT les travaux de création d'un plateau traversier rue Léon Cladel pour un montant de 73 200 €ht,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire

Thierry DELBREIL